



## Réductions des Dotations Horaires Globales : Argumentaire

### I. Qu'est-ce que la DHG ?

La DHG constitue l'enveloppe d'heures d'enseignement destinée aux établissements scolaires, attribuée chaque année par le rectorat. Cette dotation annuelle doit couvrir les heures d'enseignements obligatoires et optionnelles, les dédoublements de classes ainsi que les aides individualisées.

Les Commissions permanentes et Conseils d'Administration des lycées examinent en ce moment les Dotations Horaires Globales qui leur sont transmises par les rectorats et répartissent les heures d'enseignement pour préparer la prochaine année scolaire.

### II. Les conséquences de la baisse des DHG

La baisse de la DHG implique une répartition des moyens dans les établissements avec une réduction du nombre d'heures d'enseignements qui leurs sont allouées, ce qui entraîne la suppression d'options artistiques comme les arts plastiques, la musique et d'options rares notamment parmi les langues... Cette situation aura aussi pour conséquence la **surcharge des classes** alors que celles-ci comptent déjà bien souvent trop d'élèves pour que nous puissions étudier dans de bonnes conditions. C'est au final un Service Public d'Education de moindre qualité qui nous attend à la rentrée prochaine avec ces mesures.

La baisse des DHG, conséquence de la politique gouvernementale de restrictions budgétaires dans l'Education Nationale, amène à une dégradation des conditions d'enseignement qui pénalise une nouvelle fois les lycéens :

⇒ Organisation désastreuse dans l'enseignement des langues étrangères et dans les choix proposés : le faible niveau des jeunes français en langue est un problème préoccupant, mais comment apprendre une langue avec moins de moyens, dans une classe surchargée ?

⇒ Des fermetures de classes ont lieu alors que les chiffres locaux montrent au contraire un réel besoin de nouvelles ouvertures. Les cours risquent d'être de plus en plus souvent difficilement assurés et les absences fréquemment non remplacées dans les collèges et les lycées.

⇒ Du fait du manque de Conseillers d'orientation psychologues et de leur formation insuffisante, beaucoup trop de jeunes s'orientent par défaut. En effet, l'orientation est censée être une mission du Service Public et de notre système éducatif. Malheureusement, nous ne pouvons que constater qu'elle a été principalement traitée jusqu'ici par des organismes privés et que la mise en place promise d'un véritable Service Public d'Orientation tarde à se concrétiser. De plus, aucune actualisation de la formation des COPSY n'est prévue actuellement pour apporter des réponses aux lycéens dans un domaine qui évolue quotidiennement.

⇒ Baisse du nombre d'heures d'enseignement qui empêche de mettre en place des projets pédagogiques... En effet, la majorité des cours au lycée sont des cours magistraux, et de très nombreux efforts restent à faire en matière de pédagogie. Cela implique toutefois que les moyens humains soient revus à la hausse pour dégager des marges de manœuvre horaires qui puissent être affectées à des projets du type des TPE.

⇒ Le manque d'infirmières et de médecins scolaires (de nombreux postes ne sont pas pourvus) se fait cruellement ressentir et se traduit notamment par un manque d'information et de prévention en matière de santé auprès des lycéens, aspect souvent négligé par le système éducatif.

L'Éducation Nationale ne peut plus continuer à être victime d'une politique d'économie à tout prix. Les réactions du monde éducatif doivent être de plus en plus fortes pour obtenir une vraie concertation et une politique ambitieuse ayant pour but de faire réussir tous les élèves. En effet, l'Etat par les moyens qu'il donne aux établissements doit être le garant du droit à la réussite de chaque jeune.

L'UNL exige que les moyens horaires soient revus pour permettre aux lycées d'assurer dans les meilleures conditions leur mission d'enseignement, et ce par l'attribution d'heures correspondant à des postes et non seulement d'heures supplémentaires.

... Mobilisons-nous !

### III. Comment se mobiliser contre cette situation ?

Les lycéens peuvent se mobiliser dans leur établissement pour protester contre cette nouvelle dégradation de leurs conditions d'études, notamment en participant à des initiatives de mobilisation communes avec les professeurs et les parents d'élèves. L'UNL appelle à poursuivre ces mobilisations dans les jours à venir pour amplifier les mouvements visant à obtenir davantage de moyens dans nos lycées. Les élèves continueront à participer aux mouvements locaux menés conjointement avec les parents et les enseignants mais doivent veiller à rester en contact pour que les modes d'action choisis n'entraînent pas d'annulation des épreuves du type Bacs blancs organisées en cette période.

**L'information des lycéens et la mobilisation doivent être organisées lors d'Assemblées générales dans les lycées.** Selon les décisions prises localement en fonction du contexte de l'établissement, ces AG lycéennes peuvent décider entre autres d'actions sous forme de blocages ponctuels, de manifestations et de délégations, auprès des rectorats notamment, pour faire entendre vos revendications.

De nombreux lycées de la région parisienne et de province ont d'ores et déjà entamé leur

mobilisation. Les fédérations départementales de l'UNL relaient ces actions et continueront à être présentes dans les principaux cortèges lycéens comme ce fut le cas ces dernières semaines.

Il importe d'informer les médias de vos actions pour qu'elles rencontrent un écho, et particulièrement des demandes d'audience au recteur ou des pétitions que vous lui transmettez.

### ...Voter contre la DHG lors des CA

Le vote du CA n'a pas pour objet la DHG en elle-même puisqu'une DHG n'est pas soumise en tant que telle à l'approbation du CA. Celui-ci doit se prononcer pour ou contre uniquement sur la répartition des moyens dans chaque discipline qui est effectuée à partir de la DHG par le chef d'établissement (c'est le TRMD, le tableau de répartition des moyens par disciplines). C'est ce TRMD qui répercute l'insuffisance de la DHG notamment en termes de suppressions de postes. En cas de vote négatif du CA sur le TRMD, la répartition de la DGH est donc refusée. Un CA qui vote majoritairement contre le TRMD signifie à travers ce vote son refus d'une DHG jugée insuffisante contre laquelle il ne peut voter directement.

Siéger en CA et voter contre le TRMD, c'est donc se garder des marges de manœuvre pour pouvoir demander que la DHG soit revue à la hausse, alors qu'en cas de vote du TRMD l'administration va juger généralement que la DGH est acceptée puisque sa répartition l'est.

Il faut vérifier qu'en cas de boycott du CA celui-ci ne puisse pas se tenir (faute de quorum) sans quoi il risque en l'absence de ceux qui y sont opposés d'accepter le TRMD.

Pour toutes questions relatives à la DHG ou aux droits lycéens, vous pouvez nous contacter à [contact@unl-fr.org](mailto:contact@unl-fr.org). N'hésitez pas non plus à vous mettre en contact avec les fédérations de l'UNL dont les coordonnées sont disponibles sur le site [www.unl-fr.org](http://www.unl-fr.org).